



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MASSY
SAID 1ER SECTEUR
8 AVENUE DE FRANCE
91744 MASSY CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 04 42 686 835 381

Référence de l'avis : 23 91 A281218 20

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

RES LE BARCELEAU

6 ALL DES TREFLES

91940 LES ULIS

Numéro FIP : 910 31 96 7330868789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 91120

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

SIP MASSY
SAID 1ER SECTEUR
8 AVENUE DE FRANCE

91744 MASSY CEDEX

LAMORERE SYLVIANE
RES LE BARCELEAU
6 ALL DES TREFLES
91940 LES ULIS

Somme qui vous est remboursée

325,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023

sur le compte bancaire suivant :

FR76 3000 3003 930X XXXX XXX8 370

Identifiant de la banque : SOGEFRPP

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

30 603

Nombre de parts :

2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Déclarant 1 - Nom de naissance : LAMORERE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées		
D	T	1				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS		
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	2,00		
IMPOT SUR LE REVENU						
Détail des revenus						
Salaires.....		Déclar. 1 30846		Total		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0				
Total des salaires et assimilés ²		30846				
Déduction 10% ou frais réels.....		- 3085				
Pensions alimentaires perçues.....		1680				
Abattement spécial de 10%.....		- 422				
Salaires, pensions, rentes nets.....		29019		29019		
Revenu brut global				29019		
CSG déductible.....				- 0		
Revenu imposable				29019		
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant		
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴						
Décote.....				- 461		
Impôt avant réductions d'impôt.....				360		
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵						
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré 1	Montant retenu 1	Montant réduction		
Montant de la réduction d'impôt.....				183		
Total des réductions d'impôt²⁰				- 183		
Impôt proportionnel.....				+ 1		
IMPOT NET						
Total de l'impôt sur le revenu net.....				178		
PRELEVEMENTS SOCIAUX						
Détail des revenus						
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴		CSG - CRDS 4	PREL SOL 4			
BASE IMPOSABLE.....		4	4			
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%			
Montant de l'imposition.....		0	0			
Total des prélèvements sociaux nets				0		

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû⁵³: 178
 Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus : - 503

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :..... - 325

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 325

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵..... 30603

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹ 3

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	Déclar. 1	
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	1752	
		1577	

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....	Déclar. 1	Enfant(1)
	16253	16253

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 16394
---	---------	---------

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	0,60%	
-------------------------------------	-------	--

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... **11,00%**
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.